

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant Des tableaux Des
Lens 4^e Signali^e par M^e l'avoocat
Le Bon et provenant de la faillite des
S^{rs} Mercier.

N^o 3420

3420
M^e Le Bon - tabl. de la faillite Mercier.

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

3420

Bruxelles le 2 Mars 1892
A Monsieur Le Bon
avocat
à
Willebroeck

par la quelle vous voudrez
leur Signaler pour

En réponse à votre
lettre du 26 février ci-joint,
relative à la Commission pour
les Collections de l'Etat,
de deux tableaux (dont
l'un attribué à Lens,
l'autre à un de ses élèves)
non sous l'ancien nom de
vous faire connaître que
la Commission Directrice
~~ne s'est pas réunie~~

Nivelles le 26 février 1892

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3420

3420 M. le Directeur du Musée de peinture
à Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous écrire en qualité de tuteur à la
faillite d'un sieur Mercier à dessein banque à Nivelles et
on sujet de certains tableaux se trouvant dans le mobilier
du failli;

J'ai fait expertiser ces tableaux par M. Leroy fils, experts
de musée, de Liège;

L'un d'entre eux, le sujet est: Rebecca à la fontaine, est attribué
à Lens, ou plutôt à son élève d'une conservation aussi parfaite que
les œuvres de même peintre figurant à Musée royal.

L'autre: Béthsaïde est attribué par l'expert à un élève de
Lens; ni lui ni l'autre ne sont signés.

M. le juge Commissaire à la faillite me conseille de vous donner
Avis de l'existence de ces peintures, avant d'en tenter une vente
publique;

Si son avis n'est pas contraire, M. le Directeur, de faire expertiser
vous même ces tableaux, et ne seroit possible de savoir le jour
et l'heure que vous enirez choisir.

Comptant, en tous cas, sur votre estimée réponse, je me suis
d'ores et déjà, l'opinion de ma considération la plus distinguée

A. Bon
Avoct